

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 15 octobre 2018, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absences motivées :

Maire : Monsieur Marcel Belzile;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jimmy Bouillon, maire suppléant. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2018-10-412

Ordre du jour

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion d'ajournement 15 octobre 2018 Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Administration :
 1. Nouvelle procédure et gestion du centre de conditionnement physique;
 2. ;
5. Demandes d'appui :
 1. ;
6. Invitations :
 1. Forum Écoconstruction;
 2. Rencontre annuelle d'information et de coordination saison hivernale 2018-2019;
 3. Conférence « Objectif zéro déchet »;

7. Urbanisme :
 1. ;
8. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Mise en marche finale;
9. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Règlement 2017-07 – Paiement de facture;
 2. Directive M-06;
10. Ressources humaines :
 1. ;
11. Financement permanent – Règlements 2017-07, 2018-05, 2017-06, 2016-04;
12. Dépôt de documents :
 1. Dépôt du tableau des résultats des élections provinciales 2018 par municipalité;
13. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
14. Période de questions;
15. Prochaine réunion – 5 novembre 2018;
16. Levée de la séance.

Période de questions :

1. Aucune question.
-

Résolution 2018-10-413

**Administration – Nouvelle
procédure au centre de
conditionnement physique**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la nouvelle procédure ainsi que la nouvelle tarification pour l'utilisation du centre de conditionnement physique situé au 2^e étage du Centre sportif David-Pelletier. Les utilisateurs devront dorénavant utiliser une carte à puces qu'ils doivent payer et faire activer au bureau de la réception à l'hôtel de ville. Ils seront soumis aux règlements présentés dans le document *Règlement – Centre de conditionnement physique* et devront signer le *Contrat de service*.

La nouvelle tarification en vigueur est la suivante :

Abonnement	Tarif
3 mois	80 \$
6 mois	150 \$
12 mois	240 \$

L'ouverture du centre de conditionnement physique avec la nouvelle procédure aura lieu dans la semaine du 21 octobre 2018.

Résolution 2018-10-414

**Invitation – Forum
Écoconstruction 2018**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire mesdames Marie Element, conseillère, ainsi que Pascale Turcotte, agente de développement économique, au Forum Écoconstruction Québec-Wallonie qui se tiendra le 27 novembre prochain à l'Hôtel Gouverneur de Rimouski. Le cout de la participation à cette activité est de 79 \$ par personne pour la journée d'activité.

Résolution 2018-10-415

**Invitation – Rencontre
annuelle d'information et de
coordination saison hivernale
2018-2019**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, et Daniel Chamberland, opérateur principal de machinerie lourde, à la rencontre sur les contrats de déneigement qui aura lieu le 1er novembre prochain à 13 h 30 à la salle polyvalente du Centre communautaire Terrasse Arthur-Buies au 387, rue des Passereaux à Rimouski. Il n'y a pas de cout relié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2018-10-416

**Invitation – Conférence
« Objectif zéro déchet »**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Marie Element, conseillère, à la conférence « Objectif zéro déchet : un projet collectif » donnée par Marlène Hutchinson le mercredi 24 octobre prochain à 19 h 15 au CMEC d'Amqui. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

8.1. Dépôt des derniers échanges courriel avec Action Progex concernant la mise en marche finale des ouvrages d'alimentation en eau potable.

Résolution 2018-10-417

Remplacement du système de réfrigération – Règlement 2017-07 – Paiement de facture

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 211 384.26 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier.

<u>Règlement 2017-07 - Remplacement du système de réfrigération</u>						
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	GRAND TOTAL	DATE
Stantec	1312893	3 340.49 \$	333.21 \$	167.02 \$	3 840.72 \$	28-sept-18
						Surveillance
Duotech Construction inc.	2078	180 511.89 \$	18 006.06 \$	9 025.59 \$	207 543.54 \$	30-sept-18
						Paiement #6
TOTAL		183 852.38 \$	18 339.27 \$	9 192.61 \$	211 384.26 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 183 852.38 \$ comprenant le sous-total des factures soit remboursée à même le règlement 2017-07. Le montant de la TPS ainsi que le montant de la TVQ pour un montant total de 27 531.88 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

9.2. Dépôt de la demande de changements ME-06 acceptée dans le projet de remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier.

Résolution 2018-10-418

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 527 000 \$ qui sera réalisé le 30 octobre 2018

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 527 000 \$ qui sera réalisé le 30 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-07	324 768 \$
2017-07	698 132 \$

2018-05	153 080 \$
2018-05	66 420 \$
2017-06	2 593 106 \$
2017-06	1 351 484 \$
2016-04	223 956 \$
2016-04	116 054 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-07, 2018-05, 2017-06 et 2016-04, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 avril et le 30 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin,

CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD VALLEE DE LA MATAPEDIA
15, RUE DU PONT
AMQUI, QC
G5J 0E6

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sayabec, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-07, 2018-05, 2017-06 et 2016-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Résolution 2018-10-419

**Résolution de soumissions
pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	15 octobre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0240 %
Montant :	5 527 000 \$	Date d'émission :	30 octobre 2018

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 2017-07, 2018-05, 2017-06 et 2016-04, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 octobre 2018, au montant de 5 527 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

240 000 \$	2,50000 %	2019
247 000 \$	2,70000 %	2020
255 000 \$	2,80000 %	2021
264 000 \$	2,90000 %	2022
4 521 000 \$	3,05000 %	2023

Prix : 98,49130

Coût réel : 3,38485 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

240 000 \$	2,35000 %	2019
247 000 \$	2,65000 %	2020
255 000 \$	2,80000 %	2021
264 000 \$	3,00000 %	2022
4 521 000 \$	3,10000 %	2023

Prix : 98,26000

Coût réel : 3,48785 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

240 000 \$	2,40000 %	2019
247 000 \$	2,55000 %	2020
255 000 \$	2,70000 %	2021
264 000 \$	2,90000 %	2022
4 521 000 \$	3,15000 %	2023

Prix : 98,00400

Coût réel : 3,58639 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 527 000 \$ de la Municipalité de Sayabec soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Dépôt de document :

12.1. Dépôt du tableau détaillé des résultats des élections provinciales par municipalités et par candidats.

Période de questions :

1. Débarcadère Pierre-Brochu : Est-ce que c'est possible d'installer des toilettes pour le 125^e? Installer des toilettes chimiques minimalement pour la période de mai à octobre.
 2. Est-ce que c'est possible d'aménager une voie de passage à la hauteur de la sortie du parc Pierre-Brochu? Des vérifications devront être faites auprès du ministère des Transports.
 3. La circulation des VTT sur la rue Pierre-Brochu est problématique.
-

Résolution 2018-10-420

Levée de la séance

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 19 h 55.

Jimmy Bouillon,
maire suppléant

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier